

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adopté, le 21 septembre 2022, le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2023, qui se tiendront à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débuteront à **19 heures**, aux dates suivantes :

- ➔ 25 janvier
- ➔ 22 mars
- ➔ 24 mai
- ➔ 20 septembre
- ➔ 22 novembre

Donné à Macamic, ce 22 septembre 2022.

**Joëlle Rancourt,
Secrétaire-trésorière**